

# LA PÊCHE DE LOISIR EN MER MÉDITERRANÉE À PARTIR DU 10 JANVIER 2026

En application de l'arrêté du 1er avril 2026 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2025  
précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir dans le domaine maritime :

JE SUIS PÊCHEUR DE LOISIR (DU BORD ; SOUS-MARIN ; EMBARQUÉ)  
ET JE PÊCHE **EN MER MÉDITERRANÉE**

*Les pêcheurs à pied ne sont pas concernés. Pêche à pied = collecte de crustacés et de mollusques*

## JE PÊCHE DANS LES ZONES RÉGLEMENTÉES

**Zones réglementées "Catchmachine" (liste susceptible d'évoluer) :**

Parc national des Calanques  
Parc naturel marin du Golfe du Lion  
Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate  
Réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls

### MES OBLIGATIONS

**Pour le Parc national des Calanques** (dès 12 ans)  
**et la Réserve naturelle marine de Cerbères Banyuls** (dès 12 ans) :

- Je me déclare en tant que pêcheur de loisir ; valable pour l'année en cours
- Je déclare toutes mes captures (conservées et no kill) et l'absence de capture avant 23h59 du jour de pêche

**Pour le Parc naturel marin du Golfe du Lion** (dès 12 ans)  
**et le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate** (dès 16 ans) :

- Je me déclare en tant que pêcheur de loisir ; valable pour l'année en cours
- Je déclare obligatoirement mes captures (conservées et no kill) dans un délai de 24h suivant l'heure de la capture pour :  
Dorade rose (*Pagellus bogaraveo*)  
Dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*)

### MES DROITS

**Pour le Parc naturel marin du Golfe du Lion**  
**et le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate:**

- Je peux déclarer toutes mes captures (conservées et en no kill)

**Je dois utiliser l'outil suivant : Catchmachine**

➔ **2 possibilités pour utiliser Catchmachine :**

Catchmachine, l'application mobile :



Catchmachine, la page web internet : <https://catchmachine.fr>

## JE PÊCHE HORS DES ZONES RÉGLEMENTÉES

### MES OBLIGATIONS (DÈS 16 ANS)

- Je me déclare en tant que pêcheur de loisir ; valable 12 mois
- Je déclare obligatoirement mes captures (conservées et no kill) dans un délai de 24h suivant l'heure de la capture pour :  
Dorade rose (*Pagellus bogaraveo*)  
Dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*)

### MES DROITS

- Je peux déclarer toutes mes captures (conservées et en no kill)

**Je dois utiliser l'un des outils suivants :**

**Catchmachine** ou **RECFishing**

➔ **2 possibilités pour utiliser Catchmachine :**

Catchmachine, l'application mobile :



Catchmachine, la page web internet : <https://catchmachine.fr>

➔ **Pour utiliser RECFishing :**

<https://www.mer.gouv.fr/peche-de-loisir-en-mer>